

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2022

256x22

DÉNOMINATION DES VOIES « 1ère tranche PALLIÈRES II »

Compte tenu de l'avancement de l'aménagement de la ZAC Pallières II, il s'avère nécessaire de poursuivre la dénomination des voies de cet ensemble immobilier.

Par conséquent, Le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'identification des voies comme suit :

- La voie prenant naissance dans la rue Henri Dutilleux et aboutissant dans le boulevard Darius Milhaud, sera dénommée rue « Cécile CHAMINADE », du nom d'une compositrice et pianiste française née le 8 août 1857 à Paris et morte le 13 avril 1944.

- La voie prenant naissance dans la rue Henri Dutilleux et aboutissant dans l'allée mélodie, sera dénommée « rue Germaine TAILLEFERRE », du nom d'une compositrice française née le 19 avril 1892 à Saint-Maur-des-Fossés et morte le 7 novembre 1983 à Paris.

- La voie prenant naissance dans l'allée mélodie et aboutissant dans l'allée « Germaine TAILLEFERRE » sera dénommée « Traverse Lili et Nadia BOULANGER », du nom de 2 sœurs légendaires compositrices françaises. Lili BOULANGER est née le 21 août 1893 à Paris et morte à l'âge de 24 ans, le 15 mars 1918. Sa sœur aînée, Nadia, pédagogue et pianiste notamment, est née le 16 septembre 1887 à Paris et morte le 22 octobre 1979.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE la proposition de Le Maire

- DÉCIDE de dénommer les voies de la 1ère tranche de Pallières II comme énoncées ci-dessus

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL



- Cécile CHARTINADE
- Ali et Nadia BOULANGER
- Germaine TAILLEFERRE

Nouvel ad Monsieur